

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-04

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

ABBAYE DE BELLEPERCHE

**AFFERMAGE D'UN SERVICE DE RESTAURATION POUR
LES MEDIEVALES DES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013**

Le Conseil Général de Tarn et Garonne a décidé de déléguer, par affermage, la gestion du service de restauration lors des Médiévales se déroulant les 14 et 15 septembre 2013 à l'Abbaye de Belleperche sise à Cordes Tolosannes.

La délégation s'étend également aux dates des 12 et 13 septembre 2013 pour la restauration des organisateurs dans le cadre de la préparation de la manifestation.

Le délégataire percevra auprès des usagers les tarifs correspondant aux prestations qu'il leur fournit, l'exploitation du service de restauration se faisant à ses risques et périls.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le lundi 11 mars 2013 sur la plate-forme dématérialisée de la collectivité, invitant les prestataires à retirer un dossier et à déposer une offre pour le 5 avril 2013.

Seule la société La Muse, sise à Aubagne, a répondu dans les formes et délais requis.

La redevance que ce restaurateur devra verser en échange de l'exploitation de ce service au Département s'élève à 100 € (cent euros) pour la saison 2013.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat de délégation, par affermage, à passer avec la société La Muse, de la gestion du service de restauration, lors des « Médiévales » se déroulant les 12 et 13 (journées d'installation et de préparation) 14 et 15 septembre 2013 à l'Abbaye de Belleperche sise à Cordes Tolosannes (82) :
 - le délégataire percevra auprès des usagers les tarifs correspondant aux prestations qu'il leur fournit, l'exploitation du service de restauration se faisant à ses risques et périls,
 - le restaurateur versera au département, en échange de l'exploitation de ce service, une redevance de 100 € pour la saison 2013,
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la concession correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,